

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

UNITE DE FORMATION

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
BACHELIER EN INFORMATIQUE DE GESTION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

|   |
|---|
| <p><b>CODE : 75 00 05 U32 D2</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|---|

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006  
sur avis conforme de la Commission de concertation

|   |
|---|
| <p><b>EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :</b><br/> <b>BACHELIER EN INFORMATIQUE DE GESTION</b><br/> <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT</b></p> |
|---|

## 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels

### 1.2 Finalités particulières

Cette unité de formation vise à vérifier que l'étudiant est capable d'intégrer les différentes compétences liées au seuil d'employabilité du bachelier en informatique, à travers l'élaboration et la défense orale d'un travail de fin d'études respectueux des consignes établies dans ce dossier et conformément aux dispositions de l'établissement.

La guidance collective et individualisée ont comme objectif de mettre l'étudiant dans les conditions optimales de transparence et de réussite.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1 Etudiant : 120 périodes

Code U  
Z

3.2 Encadrement de l'épreuve intégrée : 20 périodes

| Dénomination des cours   | Classement | Code U | Nombre de périodes par groupe d'étudiants |
|--|------------|--------|---|
| Préparation de l'épreuve intégrée de la section : bachelier en informatique de gestion | CT         | I      | 16  |
| Epreuve intégrée de la section : bachelier en informatique de gestion                  | CT         | I      | 4   |
| Total des périodes   |            |        | 20  |

## 4. Programme

## 4.1 Programme pour les étudiants

L'étudiant sera capable de mettre en œuvre une démarche personnelle débouchant sur une application concrète répondant à un des scénarios suivants :

1. sous la guidance d'une personne ressource, à partir d'un cahier des charges, seul ou en équipe,

- ◆ participer à l'élaboration d'un dossier d'analyse ;
- ◆ mener l'étude technique ;
- ◆ concevoir une application ou partie de celle-ci ;
- ◆ implémenter une solution de démonstration ;

2. le dossier d'analyse étant élaboré et disponible,

- ◆ mener l'étude technique ;
- ◆ concevoir une application ou partie de celle-ci ;
- ◆ implémenter une solution de démonstration ;

3. le dossier d'analyse étant élaboré et disponible, l'étude technique étant réalisée,

- ◆ concevoir l'application ;
- ◆ procéder à des ajustements de l'étude technique, si nécessaire ;
- ◆ implémenter une solution de démonstration ;

4. l'application préexistante exigeant une adaptation ou une transformation,

- ◆ réaliser un dossier d'analyse de l'adaptation ou de la transformation,
- ◆ mener l'étude technique ;
- ◆ implémenter une solution de démonstration ;

### **Pour la préparation collective de l'épreuve intégrée :**

L'étudiant devra :

- ◆ participer aux séances collectives destinées à la communication et à la bonne compréhension des consignes relatives au projet de fin d'études ;
- ◆ présenter le sujet, le scénario de réalisation de son projet en justifiant ses choix et ses objectifs en vue de l'approbation par le personnel chargé de l'encadrement.

### **pour le suivi individualisé du travail de fin d'études :**

L'étudiant devra :

- ◆ informer le chargé de cours de l'état d'avancement de ses travaux et de la rédaction de son travail ;
- ◆ respecter les conseils prodigués et les remarques émises par le chargé de cours qui assure le suivi individuel ;
- ◆ évaluer son travail avec le chargé de cours ;
- ◆ remédier, s'il y a lieu, aux lacunes tant sur le plan du contenu que des démarches et techniques utilisées.

## 4.2 Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

### 4.2.1. Pour la préparation collective de l'épreuve intégrée

Le chargé de cours veillera à communiquer, de manière explicite, aux étudiants les exigences qualitatives et quantitatives du travail de fin d'études et les critères d'évaluation de l'épreuve,

**Sur le plan de la structuration du document écrit :**

- ◆ introduction : présentation des objectifs poursuivis, méthodes et techniques développées pour traiter le problème ;
- ◆ développement et description :
  - ◆ de l'application (y compris les développements ultérieurs),
  - ◆ des contraintes de l'environnement (clientèle, configuration matérielle et logicielle, politique de sécurité,...)
  - ◆ de la démarche mise en œuvre et des choix conceptuels (y compris leur justification),
  - ◆ de l'étude technique ;
- ◆ conclusion : évaluation personnelle du travail sur le plan de l'intégration des savoirs, des techniques et des méthodes comprenant :
  - ◆ une argumentation cohérente ;
  - ◆ une mise en évidence de l'adéquation entre les méthodes, les stratégies développées et les résultats obtenus ;
  - ◆ l'analyse des difficultés rencontrées lors de l'élaboration du travail ;
- ◆ table des matières : cohérence avec la structuration du travail ;
- ◆ éléments de bibliographie ;
- ◆ annexes.

#### **Sur le plan pratique, selon le scénario retenu :**

Développer

- ◆ des comportements professionnels (déontologie, critères, qualité,.....),
- ◆ des compétences méthodologiques et pratiques,

#### **Sur le plan de l'organisation :**

Organiser des séances collectives de travail et d'échanges entre les étudiants pour :

- ◆ permettre à chacun de confronter sa démarche, ses méthodes de travail, ses conclusions à celles des autres ;
- ◆ organiser les travaux en équipe, s'il y a lieu ;
- ◆ vérifier la compréhension des consignes relatives au travail de fin d'études.

#### **4.2.2. Pour le suivi individualisé du travail de fin d'études :**

Le(s) chargé(s) de cours veillera (veilleront) :

- ◆ à assurer le suivi de l'étudiant et à favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'auto-évaluation et d'autoformation ;
- ◆ à prodiguer régulièrement des conseils précis;
- ◆ à organiser des séances de prise de parole en petits groupes pour préparer la défense orale.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ de mettre en œuvre une démarche appropriée au scénario choisi et validée par le chargé de cours ;
- ◆ de rédiger un rapport circonstancié et critique mettant en évidence :
  - ◆ sa maîtrise des techniques et des habiletés pratiques ;
  - ◆ sa réflexion sur ses démarches méthodologiques et ses comportements professionnels ;
- ◆ de présenter et de défendre son travail de fin d'études.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :**

- ◆ de la pertinence des techniques développées dans la démarche de réalisation ;
- ◆ de la précision et de la clarté tant dans l'expression orale qu'écrite ;
- ◆ de la cohérence entre les objectifs poursuivis et les résultats obtenus ;
- ◆ de son sens critique ;
- ◆ du respect des règles déontologiques de la profession ;
- ◆ du respect des consignes données ;
- ◆ de sa maîtrise des techniques de communication ;
- ◆ du degré d'autonomie atteint.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.